

**DELIBERATION  
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne**

**Séance du 19 Avril 2016**

**Délibération n°20 - 2016**

**VU le décret n°2015- 554 du 19 Mai 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université de Champagne »,**

**VU l'article 22 des statuts de la COMUE Université de Champagne,**

Par délibération en date du 19 avril 2016, le conseil d'administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve la désignation des représentants es qualité de l'Université appelés à siéger au sein du collège 1 du conseil d'administration de la COMUE :

- Le Président de l'Université
- Le vice-président du conseil d'administration
- Le vice-président délégué à l'éthique et à la déontologie, représentant de l'Université pour la champagne-sud

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	36	Membres présents	27
Membres en exercice	36	Membres représentés	6
Majorité absolue	19		
Nombre de pouvoirs	6		

Décompte des suffrages

Votants	33	Pour	33	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

  
**Visa du Président**  
  
**Guillaume GELLE**

Document en annexe au présent extrait : Néant

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 27-04-2016

Document mis en ligne le : 27.04.2016